

DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE  
CANTON DE SABLE SUR SARTHE  
COMMUNE D'ASNIERES SUR VEGRE

**DELIBERATION N°04032025-10**

**Séance du 04 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre mars à 21 heures 00, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 9

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 8

**Présents** : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry - BARTHELAIX Annick - DAVIERE Vincent  
VIDECOQ Agnès - GUIVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique - GANÉ Séverine.

**Excusée** : MOLINE Cécile qui donne pouvoir à RABINEAU Marie-Dominique

Date de convocation : 25 février 2025

Date d'affichage : 25 février 2025

**Secrétaire de séance** : BARTHELAIX Annick

**Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS POUR L'ISOLATION DE L'ANCIENNE ECOLE**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet communal d'isolation du plafond de l'ancienne école, une demande de DETR/DSIL a été délibérée lors du Conseil du 21 janvier 2025.

Monsieur Le Maire expose les travaux nécessaires. L'audit énergétique réalisé a révélé que 50 % des pertes d'énergie des salles de classes provenaient du sol. L'isolation du plafond et des murs avaient été refaites. Les menuiseries avaient été changées. M. le Maire propose 2 devis avec et les montants suivants :

- Isolation :
  - ✓ Entreprise Le plombier de la Vègre d'un montant de 11 385.47 € HT soit 13 662.56 € TTC
  - ✓ SAS Ouest Combles d'un montant de 16 535.00 € HT soit 19 842.00 € TTC

Les crédits seront inscrits au budget 2025 lors de son adoption.

M. le Maire propose de valider le devis du Plombier de la Vègre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix Pour et 1 Abstention, décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le devis suivant, sous réserve de la présentation d'une garantie décennale concernant l'isolation :**

- **Isolation : entreprise Le plombier de la Vègre d'un montant de 11 385.47 € HT soit 13 662.56 € TTC**

Pour copie conforme,

**Le Maire,**  
**Jean-Louis LEMARIÉ**

**Le secrétaire de séance,**

